



Appel à Manifestation d'Intérêt

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'identifier les organisations de la société civile éligibles pour un partenariat potentiel avec l'UNICEF dans le cadre de la riposte contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola. Les Organisations de la Société Civile éligibles sont invitées à présenter les propositions de partenariat pour soutenir la mise en œuvre du programme dans le cadre du Plan de Travail Roulant (**PTR**) **2018-2019**.

Les Organisations qui veulent participer à cet Appel à Manifestation d'Intérêt sont priées d'envoyer leurs soumissions dans une enveloppe contenant tous les éléments demandés (administratifs, technique et financiers) avec la mention ci-dessous :

« Riposte contre la Maladie à Virus Ebola à l'école au Nord Kivu et en Ituri »

Appel à manifestation d'intérêt

Provinces de NORD KIVU et de l'Ituri

pour la période de Janvier à juin 2019

La soumission de candidatures de fera en version électronique à l'adresse :

rdctenders@unicef.org

Les soumissionnaires peuvent soumissionner aux différents lots de manière individuelle.

Seront exclus du processus de sélection, toutes les soumissions qui :

- Ne sont pas envoyées dans le mail indiqué avant la date limite spécifiée ;
- N'incluent pas tous les documents requis, incomplets, non signés ou qui ne sont pas conformes aux exigences de l'appel de manifestation d'intérêt ;
- Ne spécifient pas le lot pour lequel on soumissionne.

Période de soumission de candidatures **du 5 au 19 décembre 2018 à 12h**. Au-delà de cette date, le dossier ne sera pas recevable.

Les demandes doivent être soumises en Français, qui est la langue officielle de la République démocratique du Congo.

Toute demande d'informations supplémentaires peut être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante : e-mail : rdcinfoproquement@unicef.org au plus tard 5 jours avant la date limite des soumissions.



Du fait qu'une question peut intéresser d'autres soumissionnaires, les réponses en rapport avec toutes les questions ou toute clarification seront disponibles de manière progressive sur le site web <http://ponabana.com/nos-appels-doffres> avant la date limite de soumissions des dossiers.

Les demandes seront examinées par un comité d'évaluation composé des membres de la partie gouvernementale et de l'UNICEF en vue d'identifier les Organisations de la Société Civile qui ont le mandat, les capacités, l'expertise et les avantages (atouts) pour appuyer la mise en œuvre du programme en utilisant les critères évoqués dans la section 3 ci-dessous.

Il est néanmoins à noter que la participation à cet appel de manifestation d'intérêt ne donne pas de garantie aux organisations de la société civile d'être automatiquement sélectionnées pour le partenariat avec l'UNICEF. Les ONG sélectionnées seront invitées par la suite à passer en revue et à finaliser les accords de partenariats selon les critères évoqués dans la section 3.4 ci-dessous et les principes et procédures de l'Unicef en vigueur en matière de partenariat avec les Organisations de la Société Civile et à l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT). Les financements dépendront également des fonds disponibles.

Les organisations de la société civile soumissionnaires seront informées du résultat de leurs soumissions par communication officielle envoyée à l'adresse email qui sera indiquée dans la soumission de l'organisation de la société civile concernée.

Les candidatures conjointes de plusieurs ONG sous le patronage d'une ONG lead, et de ses sous-traitants sont également recevables au nom de l'ONG lead.



Section 1: Contexte

1.1 La riposte à la maladie à virus Ebola au Nord Kivu et de l'Ituri

L'appui de l'UNICEF à la riposte contre la Maladie à Virus Ebola est adossé au Plan national de riposte contre la maladie à virus Ebola (MVE) dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri, du gouvernement congolais ayant pour objectif d'arrêter la propagation de la MVE dans une approche participative. Ce programme est piloté au niveau gouvernemental par les Ministères de la Santé avec l'appui technique et financier des partenaires au développement.

En effet, suite à la notification de la 10e flambée épidémique de la maladie à virus Ebola (MVE) le 1er août 2018 dans la zone de santé (ZS) de Mabalako, province du Nord-Kivu, un plan stratégique de riposte a été rapidement développé et mis en œuvre par le Ministère de la Santé, en collaboration avec tous les partenaires techniques et financiers. Une revue opérationnelle des activités de la riposte contre la MVE réalisée à la mi-septembre a révélé des progrès importants ont été enregistrés, notamment une baisse significative des cas enregistrés autour de l'épicentre de Mangina et dans la ZS de Mandima. Néanmoins, depuis le début du mois d'octobre, une augmentation importante de l'incidence des nouveaux cas a été observée. Cette deuxième vague de l'épidémie reflète une multitude de défis, en particulier l'insécurité et la résistance dans certaines communautés de Beni où les écoles ont cessé de fonctionner depuis quelques semaines.

Au 31 octobre 2018, on dénombre 274 cas, dont 239 confirmés (35 probables). Les décès sont au nombre 174 (Source : Emergency Response Coordination Center – ERCC Daily Map 31/10/2018). En ce qui concerne l'Éducation, la réponse est marquée par l'arrêt des cours dans la Sous-PROVED de Beni et les perturbations des enseignements dans certaines communes de la ville de Butembo occasionnées par des groupes jusque-là non encore identifiés formellement.

La politique de sélection de l'UNICEF prévoit 3 étapes : une évaluation programmatique, une revue des valeurs fondamentales et intégrité de l'organisation et éventuellement une évaluation des capacités de gestion (microévaluation). L'objectif de cette première étape qui se fait sous forme d'appel à manifestation d'intérêt ouvert est de faire une évaluation programmatique en vue d'identifier de manière objective, transparente et compétitive les partenaires de mise en œuvre directs du programme Riposte contre la Maladie à Virus Ebola à l'école (qui exécuteront dans le cadre de la coopération UNICEF-ONG un accord de coopération de projet(PCA). Environ 3 à 4 partenaires seront sélectionnés pour couvrir les écoles de la Province éducationnelle du Nord Kivu et de l'Ituri. Les résultats spécifiques visés sont décrits dans la partie 1.3. Ci-dessous.

1.2 Le programme de Coopération de l'UNICEF [ou le Plan de Réponse Humanitaire] dans le [pays]

En RDC, plus de 13 millions de personnes dont 7,8 millions enfants sont dans le besoin d'aide humanitaire en 2018. Le pays continue de connaître des épidémies fréquentes et mortelles, notamment la rougeole et le paludisme, le choléra et actuellement la maladie à virus Ebola dans le Nord Kivu et en Ituri. En 2018, l'UNICEF a continué à intensifier sa réponse multisectorielle intégrée en République démocratique du Congo, notamment, notamment dans le cadre de la riposte à la maladie à virus et en lien avec le plan national révisé de riposte contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri.

Dans le secteur de l'Éducation, le Plan d'Action Humanitaire de l'UNICEF pour les enfants vise à donner un accès à 510 000 filles et garçons âgés de 5 à 11 ans touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle à une éducation de qualité et à des activités psychosociales et leur doter aussi de matériels d'apprentissage. Le plan se fixe également l'objectif de former 9090 enseignants aux méthodes d'apprentissages centrées sur l'apprenant, à l'éducation à la paix, à la réduction des risques en situation de conflits/désastres et en appui psychosocial. Le plan vise également à former les enseignants et sensibiliser les COPA-COGES à la prévention



de la MVE en milieu scolaire l'UNICEF compte doter les écoles (préscolaires, primaires, secondaires, centres de rattrapage scolaires, centres d'apprentissages et de formation professionnelle) des Sous-Provinces éducationnelles affectées de kits complets pour la prévention de la MVE.

1.3 résultats spécifiques	Produits attendus	Indicateurs	LOT 1 SOUS-PROVEDs DE BENI et OICHA (Nord Kivu 2)	LOT 2 SOUS-PROVEDs DE LUBERO1 ET 2, KYONDO (Nord Kivu 2)	LOT 3 SOUS-PROVEDs BUTEMBO 1 ET 2 (Nord Kivu 2)	LOT 4 SOUS-PROVED DE NIZI	LOT 5 SOUS-PROVEDs D'IRUMU 1 et 2	Lot 6 SOUS-PROVED BUNIA
	Produit 1 : 900 structures d'éducation et de formation sont dotées de kits de prévention de la MVE	Nombre de structures d'éducation et de formation dotées de kits complet de prévention de la MVE	Cible : 300 (39 Préscolaires, 130 Primaires, 90 Secondaires, 25 CRS et 16 CAP).	Cible : 300 (6 Préscolaires, 150 Primaires, 115 Secondaires, 10 CRS et 5 14 CAP)	Cible : 300 (44 Préscolaires, 150 Primaires, 84 Secondaires, 11CRS et 11CAP)	Cible : 297 (10 préscolaires, 192 primaires, 87 secondaires, 1 CRS et 7 CAP)	341 (10 préscolaires, 227 primaires, 99 secondaires, 1 CRS et 5 CAP)	Cible : 347 (63 préscolaires, 180 primaires, 97 secondaires, 2 CRS et 5 CAP)
		Ratio Lave-main/élèves	Cible : 1 lave-main/50 apprenants	Cible : 1 lave-main/50 apprenants	Cible : 1 lave-main/50 apprenants	Cible : 1 lave-main/50 apprenants	Cible : 1 lave-main/50 apprenants	Cible : 1 lave-main/50 apprenants
	Produit 2 : 7540 membres (1185x4 membres) de COPAS et les COGES des structures d'éducation et de formation sont sensibilisés au protocole de prévention de la MVE	% de COPA sensibilisés à la MVE	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%
		% de COGES sensibilisés à la MVE	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%
	Produit 3 : Les écoles ciblées appliquent le protocole de prévention conformément à la note d'orientation sur la prévention de la MVE à l'école	% d'écoles /structures appliquant le protocole de prévention MVE	Cible : 300 (Préscolaire, Primaire, Secondaire, CRS, CAP)	Cible: 300 (Préscolaire, Primaire, Secondaire, CRS, CAP)	Cible : 300 (Préscolaire, Primaire, Secondaire, CRS, CAP)	Cible : 297 (Préscolaire, Primaire, Secondaire, CRS, CAP)	Cible : 341 (Préscolaire, Primaire, Secondaire, CRS, CAP)	Cible : 347 (Préscolaire, Primaire, Secondaire, CRS, CAP)



Produit 4 : La continuité éducative est assurée dans les écoles des zones affectées par la MVE	% de fonctionnement des structures d'éducation et de formation (désagrégé par niveau)	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%	Cible : 100%
---------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Cet appel concerne la Province éducationnelle du Nord Kivu II et de l'Ituri et couvre 11 sous-divisions éducationnelles dans 18 zones de santé. Il est ainsi réparti par lot :

Lot 1 : Sous-Proveds Beni et Oicha : 4 Zones de santé, 826 écoles (55 préscolaires, 451 primaires, 274 secondaires), 27 CRS, 19 CAP.

Lot 2 : Sous-Poveds Lubero 1 et 2, Kyondo : 4 Zones de santé, 798 écoles (11 écoles préscolaires, 487 primaires, 280 secondaires), 9 CRS et 11 CAP.

Lot 3 : Sous-Proveds de Butembo 1 et 2 : 2 Zones de santé, 623 écoles (44 préscolaires, 354 primaires, 203 secondaires), 11 CRS et 11 CAP.

Lot 4 : Sous-Poved Nizi: 3 Zones de santé, 297 (10 préscolaires, 192 primaires, 87 secondaires) , 1 CRS et 7 CAP.

Lot 5 : Sous-Poveds Irumu 1 et 2 : 4 Zones de santé, 341 (10 préscolaires, 227 primaires, 99 secondaires), 0 CRS et 5 CAP.

Lot 6 : Sous-Poved Bunia : 1 Zone de santé, 347 écoles (63 préscolaires, 180 primaires, 97 secondaires), 2 CRS et 5 CAP).

Section 2: Les exigences de soumission et

2.1 Documents requis pour la soumission	<p>En réponse à l'Appel à la Manifestation d'intérêt, les ONGs doivent impérativement transmettre les éléments ci-après :</p> <p>Dossier administratif : comportant, les documents ci-après ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lettre de transmission ; • L'organigramme, la liste nominative des responsables/personnes clés qui seront impliqués dans le projet ainsi que leurs CV (voir modèle en attache) ; • Une copie de l'enregistrement auprès du Ministère attribué (ONG nationales/secteur privé local) et du Ministère des Affaires Étrangères (ONG internationales) • Une copie de l'enregistrement de l'ONG dans son pays de siège (uniquement pour les ONG internationales) ; • La déclaration du partenaire signée par l'autorité habilitée (voir annexes)
-----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et profil de l'ONG signés par l'autorité compétente (voir annexes) • La liste des organisations avec lesquelles l'ONG/secteur privé collabore (ou a collaboré), leurs références (noms, coordonnées), les domaines de collaboration, les montants de financements et les périodes (contrat et protocole en attache) ; • Le rapport financier de la dernière année (si disponibles les deux dernières années) ; • Un rapport d'audit (si disponible) ; • Rapport de microévolution (si disponible) • Les activités réalisées (période, type d'activités, lieu, montant du financement, etc.) et si possible les rapports narratifs et financiers faits aux bailleurs ; • Lettres de non-objection du Sous-Proved de (des) sous – divisions ou l'ONG se propose de travailler si elle est sélectionnée. • Formation certifiée d'au moins deux membres de l'ONG sur l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT) : soit en salle ou en ligne (10 points) ¹ <p>Dossier technique : Il s'agit de la proposition du projet/programme pour la(les) zone(s) ou le(s) lot(s) sollicité(s) (Annexe III). Si l'ONG veut soumissionner pour deux lots, elle devra faire une fiche (proposition) pour chacun des lots et un budget y relatif.</p> <p>Dossier budgétaire Il s'agit d'une référence budgétaire au niveau des coûts unitaires pour certaines rubriques clefs : voir annexe du budget.</p>	
2.1 Chronogramme	La date d'émission de l'appel à manifestation d'intérêt	5 décembre 2018
	La date limite pour les soumissions des propositions des organisations de la société civile	19 décembre 2018

¹ Ce cours peut être suivi en une journée sur le lien ci-dessous, et le certificat peut être imprimé en ligne :

Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT)

<https://agora.unicef.org/course/info.php?id=3744> (français)

<https://agora.unicef.org/course/view.php?id=1312> (anglais)

En dehors de ce cours, le partenaire a également la possibilité de fournir tout autre élément de preuve de participation cours/ateliers en salle sur les mêmes sujets (certificat, liste de présence certifiée, etc.)

Il est conseillé également de faire la formation FACE (Formulaire d'autorisation de financements et confirmation des dépenses), quoique non notée pour un meilleur partenariat avec Unicef.

Funding Authorization and Certificate of Expenditure (FACE) Form

<https://agora.unicef.org/course/info.php?id=1949>



	La date limite pour la demande d'autres informations/ clarifications supplémentaires	14 décembre 2018
	Revue et évaluation des soumissions des organisations de la société civile	19 décembre 2018
	Notification des résultats communiqués aux organisations de la société civile pour la soumission d'offres complétées	21 décembre 2018
	Dépôt des propositions complètes et détaillées	31 décembre 2018
	Démarrage des activités	7 janvier 2019

Section 3: Procédures et durées

<p>3.1 passer en revue & évaluation des soumissions des organisations de la société civile</p>	<p>Les soumissions des organisations de la société civile sont examinées par les membres de la coordination du programme au niveau provincial en consultation avec les spécialistes techniques, en utilisant les critères tels qu'évoqués dans la section 3.2 et 3.3 ci-dessous.</p> <p>Seules les soumissions des organisations de la société civile qui sont conformes aux exigences d'éligibilité et d'exclusion seront éligibles pour plus d'amples évaluations.</p> <p>Il est à noter cependant que la participation à cette manifestation d'intérêt ne garantit pas aux organisations de la société civile d'être d'office sélectionnées pour le partenariat avec l'UNICEF. L'UNICEF invitera les partenaires sélectionnés pour passer en revue et finaliser les propositions de partenariat en respect des critères évoqués dans la section 3.4 ci-dessous et en rapport avec la politique et les procédures en vigueur en matière de partenariat avec les organisations de la société civile.</p>		
<p>3.2 Critères d'éligibilité & d'exclusion</p>	<p>Critères d'éligibilité : L'organisation de la société civile doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Être enregistré en République Démocratique du Congo [et dans le pays de siège s'il s'agit d'une ONG internationale]; b) Ne pas être une entité qui figure sur l'une des listes de sanction du Conseil de Sécurité de l'ONU : http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml c) Ne pas être une entité qui figure sur la black list de l'UNICEF RDC ou d'une autre agence des nations unies (PNUD, UNFPA, PAM, etc.) <p>Critères d'exclusion Les soumissions des organisations de la société civile qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ne sont pas déposés sous pli fermé b) N'inclut pas tous les documents requis et qui sont dûment complétés et signés ou qui ne sont pas conformes aux exigences de l'appel de manifestation d'intérêt ; c) Ne sont pas soumises en Français ; <p>Seront exclues de la procédure de sélection.</p>		
<p>3.3 Critères de sélection</p>	<p>Le comité passera en revue les éléments fournis dans la soumission de l'organisation de la société civile et évaluera les soumissions en se basant sur les critères suivants :</p> <table border="1" data-bbox="407 1808 1607 1890"> <tr> <td>Dossier technique : pertinence de la</td> <td>Comprend l'analyse du projet/programme proposé :</td> </tr> </table>	Dossier technique : pertinence de la	Comprend l'analyse du projet/programme proposé :
Dossier technique : pertinence de la	Comprend l'analyse du projet/programme proposé :		



	proposition, qualité et cohérence (40 points %)	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence de la proposition à accomplir les résultats attendus dans un délai réaliste (10 points) ;• Clarté des activités et des résultats attendus (10 points) ;• Approche innovante (10 points) ;• Durabilité de l'intervention (10 points) ;
	Dossier budgétaire (25 Points)	<ul style="list-style-type: none">• Adéquation (efficacité/efficacités) et clarté du budget proposé (10 points) ;• Caractère raisonnable de coûts unitaires des ouvrages et/ou des rubriques budgétaires (10 points)• Contribution de l'organisation de la société civile (5 points) ;
	Dossier administratif : Capacité institutionnelle et durabilité (35 points)	<p>Inclut une analyse de l'organisation de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertise et expérience dans le secteur. Expertise Éducation et WASH in schools, riposte Ebola, plaidoyer, formation du staff (dans la participation communautaire) - Revue des CV des staffs (10 points). Un même CV ne devra pas être inclus dans deux dossiers d'ONG différentes.• Trajectoire du niveau de risque selon microévaluation officielle HACT (5 points) ;• Expérience locale, présence et relations communautaires (5 points);• Expérience de travail avec l'ONU, l'UNICEF ou d'autres bailleurs (5 points)• Formation certifiée d'au moins deux membres de l'ONG sur l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT) : soit en salle ou en ligne (5 points)• Trajectoire du niveau de risque de la ME (uniquement pour les partenaires ayant travaillé avant avec l'Unicef ou autre agence excom). Ce critère sera N/A pour les autres (5points)
3.4 Accord de partenariat potentiel	<p>Tous les soumissionnaires seront informés des résultats de leurs soumissions par une communication envoyée par email indiqué dans la soumission de l'organisation de la société civile.</p> <p>Les soumissionnaires dont les propositions seront jugées comme ayant un avantage comparatif spécifique à accomplir les résultats tels qu'évoqués dans la section 1.3 ci-dessus pourront être invités par la suite pour l'analyse, la révision et la finalisation conjointe de l'accord de partenariat basé sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Priorisation de l'intervention proposée en accord avec le plan de travail roulant ;• Disponibilité des fonds pour soutenir l'intervention proposée ;• Complémentarité ou action proposée avec les interventions en cours. <p>Au stade de la finalisation au niveau technique, la proposition de partenariat sera soumise à la représentation de l'Unicef pour analyse et approbation. Cependant, il doit être noté que le Représentant à l'autorité finale d'approuver ou de rejeter tout accord de partenariat pour le compte de l'UNICEF.</p>	